



Tabagisme passif lycée

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 25 janvier 2007

Bonjour, je suis surveillant pion dans un lycée privé. Mes collègues et moi même venons de recevoir une note interne permettant au fumeurs de sortir le soir, accompagnés, pour pouvoir assouvir leurs addictions ! Je viens à l'instant de me faire remettre en place par mon directeur, après lui avoir publiquement fait part de stupeur face à une initiative de ce genre. Je ne souhaite pas être accompagnateur. Car je vais devoir faire face à 3 problèmes : 1 le détournement de la loi. 2 Mon exposition involontaire à un groupe de fumeurs. 3 La sécurité pendant les déplacements des groupes (nuit, météo, éclairage . . .) Avez vous un conseil pour moi ? Cordialement.

Réponse :

- Nous venons de vous répondre sur la question de principe de la sortie. Quant aux 3 questions précises, voici nos réponses : 1 **Le détournement de la loi** : Il n'y a pas, à proprement parler, de détournement de la loi qui ne vise pas à supprimer la liberté individuelle de fumer

2 **Mon exposition involontaire à un groupe de fumeurs** : Si cela se passe en plein air, la loi ne considère pas que vous êtes exposé au tabagisme passif

3 **La sécurité pendant les déplacements des groupes (nuit, météo, éclairage . . .)** : Nous ne nous prononcerons pas sur cet aspect qui dépasse les limites de notre domaine de compétence.

- Désolés de ne pas pouvoir vous apporter plus de réconfort !